

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

AU 1ER JANVIER 2026 - MISE À JOUR AU 20 NOVEMBRE 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
Ile de France

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2026.

La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1] : **Direct Ecureuil**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **AlertEcureuil**	**2,55 €/mois** soit pour information, **30,60 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte[2]	**5,05 €/trimestre** soit pour information, **20,20 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale :	
• à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic**	**51,55 €/an**
• à débit différé : **Carte CB Visa Classic**	**51,55 €/an**
• à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique**[3]	**43,85 €/an**
• à débit immédiat et à autorisation systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**[4]	**43,85 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Carte Visa Classic **1,10 €/retrait** (à partir du 4e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur Compte**[5]	**36,00 €/an**[6]
Virement (cas d'un virement SEPA[7] occasionnel) :	
• en agence	**3,80 €/virement**
• par internet	**Gratuit**
Prélèvement :	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA[7]	**Gratuit**
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[7]	**Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Tarif en vigueur au 01/01/2026.
(7) SEPA, voir définition en page 53.

SOMMAIRE

› Extrait standard des tarifs 2026 aux Particuliers 04

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE
› Ouverture, transformation, clôture 06
› Relevés de compte 06
› Tenue de compte 06
› Services en agence 07
› Autres services 07
› Services bancaires de base 08
› Les prestations de base 09

BANQUE À DISTANCE
› Banque à distance 10

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
› Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 12
› Virements 16
› Prélèvements SEPA/TIPSEPA 17
› Chèques 18
› Offres retirées de la commercialisation 18

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
› Les Formules 19
› Enjoy 22
› Tarifications spécifiques agence enjoy 23
› Offres Satellis 23
› Offre Coloc' 24
› OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 24
› Offres retirées de la commercialisation 25

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
› Commission d'intervention 29
› Opérations particulières 30
› Incidents de paiement 30
› Plafonnements spécifiques 31

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
› Opérations de découvert en compte 32
› Crédits à la consommation 33
› Crédits immobiliers 34
› Assurance 34

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
› Épargne bancaire 35
› Placements financiers 36

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
› Vous assurer ainsi que vos proches 42
› Assurer vos biens 43
› Vous protéger au quotidien 43
› Assurer votre épargne 43
› Protéger vos moyens de paiements 43
› Offres retirées de la commercialisation 44

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES
› Frais de succession 45
› Autres prestations 46

OPÉRATIONS INTERNATIONALES
› Option Internationale 47
› Change manuel 47
› Opérations par carte bancaire 47
› Opérations par chèques 48
› Virements non SEPA 48
› Comptes en devises 49
› Offres retirées de la commercialisation 49

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES
› Fonctionnement du compte 50
› Offre groupée de services 50
› Moyens de paiement 51
› Crédits à la consommation 51
› Épargne et placements financiers 51
› Option Internationale 51

INFORMATIONS UTILES
› Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 52
› Nos partenaires/mentions légales 52
› Informations complémentaires 53
› Définitions placements financiers 54

RÉSOUDRE UN LITIGE
› Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié 55
› Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 56

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis) ..... **Gratuit**
  - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique(1)
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**2,00 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Relevé annuel de frais ..... **Gratuit**
- Relevé de compte mensuel en braille ..... **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte(2) de dépôt (hors offres groupées de services) 11/25 ans **Gratuit** ....**5,05 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte(3)**

Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ou au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Caisse d'Epargne Ile-de-France..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - Retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    - > clients non titulaires d'une carte bancaire..... **Gratuit**
    - > clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé .... **Gratuit**
    - > clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint ..... **5,00 €/retrait**
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Service opérations courantes illimitées ..... **2,60 €/mois**
  - virements SEPA[1] occasionnels ou permanents tous canaux
  - recherche de document(s)
  - réédition du code confidentiel de la ou des carte(s) détenue(s) par le titulaire
  - émission de chèque(s) de banque

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) ..... **De 65,00 € à 180,00 €/an**
- Extension de garantie..... **De 75,00 € à 250,00 €/an selon le niveau de garanties choisi**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels par ouverture**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) SEPA, voir définition en page 53.

SERVICES BANCAIRES DE BASE[1] ..... Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)[2], titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2][3], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[4] Direct Ecureuil
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (page 29) ainsi que d'une réduction et d'un plafonnement des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (page 31).

(1) Services définis à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) SEPA, voir définition en page 53.
(3) Hors virement SEPA instantané.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

LES PRESTATIONS DE BASE[1]

- L'ouverture et la clôture du compte..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte..... **Gratuit**
- La tenue du compte..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2]), titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[3] Direct Ecureuil..... **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**

(1) Au sens des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(2) SEPA, voir définition en page 53.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

BANQUE
A DISTANCE

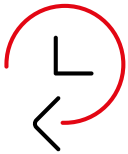

- Direct Ecureuil ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile[3], etc.)[4]
- e-Documents ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance[5].
- Secur'Pass ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes[6] ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)[7]
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
  - adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - lecteur CAP ..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique[8] 18/25 ans **-50 %** ..... **1,20 €/mois**
  Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
- Webprotexion ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)[4] réservés aux représentants légaux des personnes protégées.
- Moneypitch ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil
  Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.
  - Formule Individuelle 11/25 ans **-50 %** ..... **2,55 €/mois soit pour information, 30,60 €/an[9]**
  - Formule Famille ..... **4,05 €/mois soit pour information, 48,60 €/an[9]**
- Libre Service Ecureuil ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne.
- Règlement SEPAmail
  - réponse à une demande de règlement ..... **Gratuit**
  - émission d'un virement SEPA[10] via Règlement SEPAmail ..... **Gratuit**
- Service Mes alertes ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par :
  - notification hors application mobile[1]
  - par email
  - via Banxo[1]

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe.
(3) Selon équipement et système d'exploitation.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(5) Sous réserve de la disponibilité des documents en format numérique.
(6) Sous réserve de disponibilité.
(7) Sous réserve d'avoir communiqué votre numéro de téléphone mobile à votre agence.
(8) Hors coût du fournisseur d'accès internet. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(9) Hors coût opérateur téléphonique.
(10) SEPA, voir définition en page 53.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[1][2]

- Consultation du code confidentiel et données de la carte[3] ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**
- Enrôlement sur les modes de paiement Apple Pay[3][4], Google Pay[3][4] ..... **Gratuit**
- Affichage digital de la carte[3][5] ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[6] dans la gestion de son budget[3].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.
(4) Selon équipement et système d'exploitation.
(5) Sous réserve de disponibilité.
(6) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomea des majeurs et mineurs protégés..... **25,90 €/an**
- Carte Equilibra sans code[1] des majeurs protégés..... **25,90 €/an**
- Carte Nomade[2] ..... **Gratuit**

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	 Visa Infinite[1]	 Visa Platinum[1]	 Visa Premier[1]	 CB Visa Classic[2]	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[3]	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[4]
	18/25 ans		-50 %		11/25 ans	-50 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			158,05 €	51,55 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	359,55 €	228,80 €	158,05 €	51,55 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						43,85 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					43,85 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[5]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
	18/25 ans		-50 %
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	158,05 €	51,55 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	228,80 €	158,05 €	51,55 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(5) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] ..... **Gratuit**
- Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé
  - date d'arrêté de compte[2] ..... **Le dernier jour du mois**
  - date de valeur[3] ..... **Le 4 du mois suivant**
  - date de débit des factures[4] ..... **Le 4 du mois suivant**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

Cartes	Offre groupée de services : Satellis, Bouquet Liberté, Futéo ou Solution 16-17	Offre groupée de services : ENJOY, Formule Initial	Sans offre groupée de services	Offre groupée de services : Formule Confort, Formule Optimal
- CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[5] / systématique[5], - CB Visa Classic / Visa Classic Izicarte	6 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €	3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €	3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €	Gratuit
- Visa Premier/ Visa Premier Izicarte - Visa Platinum / Visa Platinum Izicarte - Visa Infinite	Gratuit	-	Gratuit	Gratuit

Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) pour les clients détenteurs de l'offre Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les majeurs protégés ..... **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE page 53.
(2) Date à laquelle la Caisse d'Epargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.
(3) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.
(4) Date à laquelle la Caisse d'Epargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. À cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.
(5) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - Retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    > clients non titulaires d'une carte bancaire ..... **Gratuit**
    > clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé ..... **Gratuit**
    > clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint ..... **5,00 €/retrait**
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne ..... **5,00 €/retrait**
- Retrait SMS[1] (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne ..... **5,00 €/retrait**
- Service retraits déplacés illimités ..... **1,25 €/mois**
  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes ..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

(paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[2])

- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Réédition du code confidentiel de la carte ..... **8,65 €**
- Refabrication de la carte avant échéance ..... **12,00 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiements[3]
  - en agence ..... **18,60 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé ..... **8,65 €**
- Frais d'envoi de carte à l'international ..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve de disponibilité dans votre Caisse d'Epargne.
(2) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

VIREMENTS[1]

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA[2]

- Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Demande de rejet de virement ..... **12,00 €**
- Confirmation de réception de virement ..... **19,00 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA[2]

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel)		
Frais par virement SEPA[2] classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA[2] instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent)		
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel)		
Frais par virement SEPA[2] classique	**3,80 €/virement**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA[2] instantané	**3,80 €/virement**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent)		
Frais par virement permanent	**2,55 €/virement**	**Gratuit**

Autres opérations

- Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel) valeur Jour au guichet de l'agence[3] ..... **15,20 €**
- Service Wero ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA[2] instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero.
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction de date de valeur) ..... **12,00 €**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 53). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 47.
(2) SEPA, voir définition en page 53.
(3) Hors virement SEPA instantané.

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA[1]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2] ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2] ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA[2] ..... **Gratuit**

	Au guichet de l'agence ou par téléconseiller	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**15,25 €**	**Non disponible**

- Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIPSEPA[2]) ..... **Gratuit**

ICS (Identifiant Créancier SEPA)[2]

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA[2]. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA[2] provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA[2] émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA[2], émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA[2] émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 53).
(2) SEPA, voir définition en page 53.

CHÈQUES

- Chéquier ..... **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
  Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1]
  (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales des Comptes d'Épargne) ..... **Gratuit**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors Livret A) .... **14,50 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - envoi par lettre recommandée ..... **8,65 €/chéquier**
  - envoi par courrier simple[2] ..... **Gratuit**
  - envoi à l'international ..... **Nous consulter**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois .... **7,50 €/chéquier**

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **14,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **22,95 €/chéquier**

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait EUFISERV sur compte de dépôt ..... **24,15 €/an**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) La Caisse d'Epargne Ile-de-France se réserve le droit de suspendre ce service pour raison de sécurité.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES

À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire(1).

Ces offres sont composées des services suivants :

	FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)	
Cartes bancaires disponibles(2)	**CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique(3) / systématique(3)**	**CB Visa Classic(4) ou CB Visa Classic IZICARTE(5) Débit Immédiat ou Débit Différé(6)**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)(7) : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(8)(9)* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro	
Formule Famille(1)(2)	**13,45 €/mois**	
Formule Individuelle(2)(10)	**6,90 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	**Gratuit**	
Professionnels(11)	**50 % de réduction**	

À SAVOIR : avantage tarifaire

Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert(9).

* Services gratuits à l'unité.

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(4) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) La carte CB Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(8) À l'exception des clients mineurs.

(9) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(10) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	 **CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2] / systématique[2]**	 **CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]**	 **Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[9]		
Formule Famille[1][10]	**15,95 €/mois**		**21,70 €/mois**
Formule Individuelle[1][11]	**10,25 €/mois**		**15,95 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**3,00 €/mois**		**4,00 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**
Professionnels[12]	**50 % de réduction**		

À SAVOIR : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Formule Confort bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[8] et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 500 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée[8].

* Services gratuits à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs, dont 2 Cartes Visa Premier (toute carte bancaire Visa Premier supplémentaire non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire). Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire (une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou une Carte CB Visa Classic ou une Carte CB Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) A l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(10) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(11) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2] / systématique[2]	 CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]	 Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	 Visa Infinite[5] Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Des virements SEPA[9] instantanés (Instant Payment) • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[10]				
Formule Famille[1][11]	**30,80 €/mois**		**38,75 €/mois**	**50,20 €/mois**	
Formule Individuelle[1][12]	**22,85 €/mois**		**28,55 €/mois**	**39,95 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**6,00 €/mois**		**8,00 €/mois**		
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**8,00 €/mois**		**10,00 €/mois**		
Professionnels[13]	**50 % de réduction**				

À SAVOIR : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Formule Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[8] et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 1 000 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée[8].

* Services gratuits à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs dont 2 cartes haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite). Pour les parents, toute carte bancaire haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite) non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire (une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou une Carte CB Visa Classic ou une Carte CB Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) SEPA, voir définition en page 53.

(10) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(11) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(12) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique*	**2,00 €/mois soit 24,00 €/an**
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[1]	
Un chéquier (sur demande)*[2]	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[3] : Direct Ecureuil*	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass*	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)*	
Les virements (cas d'un virement SEPA[4] occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[4]) via l'espace client (internet ou application mobile)*	
Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique : • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne*, • la réédition du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire en cas de perte, vol ou usage frauduleux*, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile* (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de disponibilité).	

*Services gratuits à l'unité.
(1) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(2) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(4) SEPA, voir définition en page 53.

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même, via son espace personnel de banque à distance (Direct Ecureuil).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[1]

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[1][2]

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque ..... **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

OFFRES SATELLIS

FORFAIT AUTONOMIE II

Forfait Autonomie II est une offre groupée de services réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte, le relevé de compte mensuel* et un relevé de compte annuel Personne Protégée*, la cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[3], la mise en place d'un échéancier de virements SEPA[2], un virement SEPA[2][4] occasionnel vers un autre établissement, le service d'épargne automatique (Eparfix ou Eparplus), les frais d'émission d'un chèque de banque (1/an), les frais d'opposition sur un chèque (1/an), retrait du consentement sur une autorisation de prélèvement*, la réédition du code confidentiel et/ou le remplacement de carte (1/an), les retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (zone euro)*. L'offre met à disposition un chéquier*[5] sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code des majeurs protégés[6]	**3,75 €/mois soit 45,00 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,50 €/mois soit 54,00 €/an**

FORFAIT AUTONOMIE PLUS II

Forfait Autonomie Plus II est une offre groupée de services destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel*, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier[5] destiné au gestionnaire ..... **1,55 €/mois soit 18,60 €/an**[7]

* Services gratuits à l'unité.
(1) Opération effectuée par un téléconseiller.
(2) SEPA, voir définition en page 53.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(4) Hors virement SEPA instantané
(5) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(6) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(7) L'offre Forfait Autonomie Plus II est soumise à tarification lorsque le Client personne protégée n'est pas équipé de l'offre Forfait Autonomie II.

OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée d'un compte de dépôt joint* sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte*, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)*(1), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans carte de paiement	**Gratuit**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	**1,00 €/carte/mois soit 12,00 €/carte/an**

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique(2)) : CB Visa Classic à contrôle de solde systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA(3)(4) dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA(3) en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)(1) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : Direct Ecureuil
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte : AlertEcureuil
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte(5) ..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R312-4-2 du Code Monétaire et Financier ..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(5) pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier..... **25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(5) pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision(6)
  - si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €(7)**
  - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet(7)**

  Frais dans la limite d'un plafond de ..... **16,50 €/mois(8)**

* Services gratuits à l'unité.

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(2) En cas de compte joint, une seconde carte de paiement à autorisation systématique peut être souscrite par le cotitulaire. Elle sera facturée 50 % du prix unitaire de la carte.

(3) SEPA, voir définition en page 53.

(4) Hors virement SEPA instantané.

(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(8) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systéma-tique[2]	CB Visa Classic[3] ou Visa Izicarte[4] Classic à Débit Immédiat	CB Visa Classic[5] ou Visa Izicarte[4] Classic à Débit Différé	Visa Premier[5] ou Visa Izicarte[4] Premier	Visa Platinum[5] ou Visa Izicarte[4] Platinum	Visa Infinite[5]
Une carte au choix						
Tarif standard	9,40 €	9,40 €	9,40 €	16,45 €	22,50 €	32,85 €
Tarification jeunes (12-21 ans)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €	2,48 €	3,60 €
Tarification jeunes (22-25 ans)	4,18 €	4,18 €	4,18 €	7,35 €	10,00 €	14,60 €
Tarification jeunes (26-27 ans)	5,85 €	5,85 €	5,85 €	10,29 €	14,00 €	20,44 €
Tarification jeunes (28-29 ans)	7,10 €	7,10 €	7,10 €	12,50 €	17,00 €	24,82 €

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)*

Tenue de compte

Relevé de compte mensuel électronique (ou papier)*

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur Compte Formule Individuelle[6])

Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[8] Direct Ecureuil*

Chéquier sur demande[7]*

Libre Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne)*

Un forfait de 6 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[9]

En option	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements (Assurance sur Compte Formule Famille[6][10])	11,40 €/an (0,95 €/mois)[11]
Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint	- 50 % sur Tarif standard[12]
Cotisation seconde carte, identique à celle détenue ou de gamme inférieure sauf Carte Visa Infinite	- 50 % sur Tarif standard[12]

À SAVOIR : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Bouquet Liberté bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[7].

* Services gratuits à l'unité.

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie « Vos moyens et opérations de paiement, Cartes ».

(10) Cette formule est réservée au souscripteur titulaire du Bouquet Liberté, à son conjoint (époux, concubin ou personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattaché fiscalement à l'un ou à l'autre.

(11) Tarif en vigueur au 01/01/2026.

(12) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité[1]	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité[1]	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité[1]

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,25 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Arrêt de commercialisation	Gratuit
Un service d'épargne automatique Éparfix ou Éparplus	0,75 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 11/28 ans Gratuit
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 11/28 ans Gratuit
Opérations courantes illimitées[2]	2,60 €
Franchise d'agios dans la limite de 10 € d'intérêts débiteurs par trimestre[2]	1,65 €
Coffre-fort numérique[2]	1,20 € 18/25 ans Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Individuelle	2,55 € 11/25 ans Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil Formule Famille[2]	4,05 €
e-Cartes[3]	1,00 €

SERVICES « ASSURANCES »[4][5]	Tarif mensuel à l'unité[6]
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Nous consulter

(1) Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.
(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(3) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(4) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(5) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) La première mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	**10,50 €/mois soit 126,00 €/an**	**11,20 €/mois soit 134,40 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[3] à débit immédiat	**10,50 €/mois soit 126,00 €/an**	**11,20 €/mois soit 134,40 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[3] à débit différé	**11,15 €/mois soit 133,80 €/an**	**12,05 €/mois soit 144,60 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit immédiat		-	**19,55 €/mois soit 234,60 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit différé		-	**19,55 €/mois soit 234,60 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Infinite à débit différé		-	**38,05 €/mois soit 456,60 €/an**
Cotisation seconde carte (identique à celle détenue, sauf Carte Visa Infinite)	**- 50 % sur Tarif standard**		

Cotisation à une offre groupée de services « 2 personnes »	Satellis Essentiel	Satellis Intégral
Forfait 2 Cartes CB Visa Classic à débit immédiat ou 2 Cartes CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	**13,35 €/mois soit 160,20 €/an**	-
Forfait 2 Cartes CB Visa Classic à débit différé	**14,70 €/mois soit 176,40 €/an**	-
Forfait 2 Cartes Visa Premier à débit immédiat ou différé	-	**27,75 €/mois soit 333,00 €/an**

À SAVOIR : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Satellis Essentiel, Satellis Essentiel Plus et Satellis Intégral bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[4].

(1) Demi-tarif pour les jeunes de 18 à 25 ans.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

FUTÉO, SOLUTION 16/17 ET SATELLIS JEUNES 16/17 ANS

Cotisation à une offre groupée de services	Futéo	Solution 16/17	Satellis Jeune 16/17ans
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[1]	-	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic à débit immédiat	**1,00 €/mois**	-	-

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte, le relevé de compte mensuel* et un relevé de compte annuel Personne Protégée*, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[2]), le Service Opposition[2], Satellis Assurance[2], la mise en place d'un échéancier de virements SEPA[3], un virement SEPA[3][4] occasionnel vers un autre établissement, le service d'épargne automatique (Eparfix ou Eparplus), les frais d'émission d'un chèque de banque (1/an), les frais d'opposition sur un chèque (1/an), retrait du consentement sur une autorisation de prélèvement*, la réédition du code confidentiel et/ou le remplacement de carte (1/an), les retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (zone euro)*. L'offre met à disposition un chéquier*[5] sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code des majeurs protégés[6]	**3,75 €/mois soit 45,00 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,50 €/mois soit 54,00 €/an**

SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie Plus est une offre groupée de services destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel*, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier[5] destiné au gestionnaire.....**1,55 €/mois soit 18,60 €/an[7]**

* Services gratuits à l'unité.
(1) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(2) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(3) SEPA, voir définition en page 53.
(4) Hors virement SEPA instantané
(5) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(6) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(7) L'offre Satellis Autonomie Plus est soumise à tarification lorsque le Client personne protégée n'est pas équipé de l'offre Satellis Autonomie.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80 € par mois ..... **8,00 €**

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

- par opération ..... **4,00 €**
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de ..... **16,50 €**

relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF

- par opération ..... **8,00 €**
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de ..... **25,00 €**

relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[1]

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base[2]

- par opération ..... **4,00 €**
- dans la limite d'un plafond mensuel de ..... **20,00 €**

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 24 et 31). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1] ..... **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)[1]**
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire ..... **110,00 €[1]**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ..... **10,00 €**
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire ..... **28,50 €/trimestre**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[2] (maximum 1 par jour) ..... **10,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **20,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **25,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[3]
  - chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet[3]**
  - chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €/rejet[3]**

  Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €[4]

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 29).
(4) Hors commission d'intervention.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
- prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
- prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **12,00 €/rejet[2]**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle Fragile (OCF)

Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
- si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant du prélèvement plafonné à 6,00 €**
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet[2]**

Frais dans la limite d'un plafond spécifique de..... **16,50 €/mois[3]**

Pour les détenteurs des Services Bancaires de Base[4]
- la tarification appliquée est limitée à 50 % du tarif standard et à 30 €/mois[2]

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 29).
(3) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(4) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

OPÉRATIONS DE DÉCOUVERT EN COMPTE

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
  - intérêts débiteurs JA au taux de..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure** JA
  - frais de mise en place[3] ..... **14,80 €**

Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - frais de mise en place[3] ..... **Gratuit**

Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert Négocié Dégressif OCF
  - intérêts débiteurs au taux de..... **4,95 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**

Le TAEG [4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert Négocié Dégressif standard[5]..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure** JA

Le TAEG [4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉPASSEMENT[1][2][6]

- Intérêt débiteurs au..... **Taux d'usure**

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu. Le TAEG [4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

À SAVOIR

Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial, Confort et Optimal, Bouquet Liberté et Satellis Essentiel, Satellis Essentiel Plus et Satellis Intégral bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[7].

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Non appliqué à la clientèle fragile
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(5) Sous réserve de commercialisation.
(6) Tel que défini par l'article L311-1 13° du Code de la Consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou sur le site internet de la Banque de France.
(7) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz[2]
- Izicarte[2]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier ..... **1 % du montant du prêt**
  - minimum ..... **100,00 €**
  - crédits jeunes[3] ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **20,35 €**
  - via internet et applications mobiles ..... **Gratuit**
- Mainlevée de garanties ..... **95,00 €**
- Information annuelle aux cautions ..... **Gratuit**
- Attestations diverses ..... **20,30 €**
- Location avec Option d'Achat[4] ..... **Nous consulter**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs), sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Prêt Jeune Actif, Crédit Permis à 1 euro par jour, ...
(4) Produit de BPCE LEASE, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CRÉDITS IMMOBILIERS[1]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (% du montant emprunté)
  - prêt immobilier, prêt conventionné et prêt relais ..... **1 % du montant du prêt[2]** minimum ..... **700,00 €**
  - Prêt Epargne Logement (CEL et PEL), nouveau Prêt à Taux Zéro ..... **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire[3] ..... **Nous consulter**

Le Prêt Viager Hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

AUTRES SERVICES

- Attestations diverses sur crédit en cours ..... **20,30 €**
- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **20,35 €**
  - via internet et applications mobiles ..... **Gratuit**
- Double de contrat de prêt ..... **50,75 €**
- Information annuelle aux cautions (par prêt) ..... **Gratuit**
- Frais de mainlevée de garanties ..... **95,00 €**
- Frais de modulation ou de report d'échéances ..... **100,00 €[4]**
- Frais de modification de la date de prélèvement des échéances ..... **60,00 €**
- Modification du contrat de prêt ne donnant pas lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de prêt ..... **250,00 €**
- Modification du contrat de prêt donnant lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de prêt (hors substitution Assurance Emprunteur et hors avenant de report d'échéances) ..... **500,00 €**
- Frais de restructuration de prêt (suspension d'échéances ou accord amiable) ..... **500,00 €**
- Frais de réaménagement de prêt pour un crédit immobilier (renégociation) ..... **1,50 % du capital restant dû**
  - minimum ..... **1 500,00 €**
- Prélèvement d'un crédit immobilier sur compte externe faisant suite à une modification de contrat ..... **125,00 €**

GARANTIES

- Nantissement de produit Groupe BPCE ..... **150,00 €**
- Nantissement de produit hors Groupe BPCE ..... **300,00 €**

ASSURANCE

- Assurance Emprunteur[5] ..... **Nous consulter**

Le coût de l'Assurance Emprunteur dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[6].

- Substitution Assurance Emprunteur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation (Crédit Immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(2) Limité à 500 € dans le cadre d'un Prêt à l'Accession Sociale.
(3) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur.
(4) Hors intérêts liés à la modulation ou au report.
(5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.
(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	Épargne à terme
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne[2] ..... **Gratuit**
- Ouverture/clôture d'un compte à terme ..... **Nous consulter**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif[3] ..... **30,00 €/an**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement ..... **100,00 €**
- Frais de transfert du LEP ..... **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits (hors compte de dépôt)

Selon périodicité

	Papier	Électronique[4]
Annuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**1,45 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **9,00 €/an**

À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.
(4) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO(1)/PEA/PEA-PME-ETI ..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO(1)/PEA/PEA-PME-ETI..... **Gratuit**
- Frais de transfert
  - CTO(1)/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  - CTO(1) vers une autre banque..... **Minimum de perception de 130,00 €**
    > commission par ligne ..... **7,00 €**
  - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)(2)
    > par ligne titre transférée ..... **15,00 € par ligne**
    > par ligne titre non côté transférée..... **50,00 € par ligne**
    (dans la limite d'un plafond de 50,00 €)

(1) Compte-Titres Ordinaire (CTO), voir définition en page 54.
(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

• Frais de transaction sur les opérations de Bourse

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de Bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction [1]		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50 %	1,15 %	1,45 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,15 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	-	-	-
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-
Minimum de perception	CTO	7,90 €	10,90 €	15,90 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-

> ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
> ordre annulé ..... **Gratuit**

- HORS EURONEXT (Bourses étrangères)
> frais de transaction[1] ..... **Nous consulter**
> ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
> ordre annulé ..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du Groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	31,00 € + Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers côtés sur les marchés financiers.

- Produits structurés
  - titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Epargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**
Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

  - fonds à formule

Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie • Avant échéance de fonds à formule • À échéance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE

À SAVOIR

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de semestre de chaque année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus en fin de semestre précédent (30/06 et 31/12).

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement Jusqu'à 28 ans **Gratuit**			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) Jusqu'à 28 ans **Gratuit**
		Taux	**Minimum de Perception**	**Maximum de Perception**	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	**jusqu'à 1 500 €**	-	**4,06 €/ semestre**	**4,06 €/ semestre**	-
	au-delà de 1 500 €		**11,68 €/ semestre**	**11,68 €/ semestre**	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	**jusqu'à 30 000 €**	**0,20 %/ semestre**	**25,00 €/an**	-	**2,30 €/semestre**
	de 30 001 € à 99 999 €	**0,10 %/ semestre**			
	à partir de 100 000 €	**0,05 %/ semestre**			
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	**8,50 €/ semestre**	**8,50 €/ semestre**	-

PEA / PEA-PME-ETI

Droits de Garde

Les montants sont indiqués en € TTC	**Droits de Garde**		
	Valeurs Groupe	**Valeurs Hors Groupe**	
		Titres Côtés	**Titres Non Côtés**
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne Jusqu'à 28 ans **Gratuit**			
Jusqu'à 30 000 €	-	**0,20 %/semestre**	
De 30 001 € jusqu'à 99 999 €	-	**0,10 %/semestre**	
A partir de 100 000 €	-	**0,05 %/semestre**	
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) Jusqu'à 28 ans **Gratuit**	**2,30 €/semestre**		
Plafond de perception	**Dans la limite de 5,00 €/an**	-	

À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les Droits de Garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres côtés et 25 € pour les titres non côtés.

• Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1] ... **Droits de Garde**[2]

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON CÔTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	**203,00 €**	**Inclus dans les Droits de Garde**
Frais de gestion de dossier	**75,00 €/acte**	**Inclus dans les Droits de Garde**
Frais de transaction	**1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 250,00 €**	

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE-VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les Documents d'Informations Clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3] (Millevie Avenir Climat)

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux Conditions Générales et aux DIC (Documents d'Informations Clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »*	**Taux Unique 1,20 % TTC**
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10 % TTC** **Dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat**
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	**Dont 0,10 % TTC**

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres / PEA seront rétablies.

(1) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux Droits de Garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC Hors Groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80 % des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de Garde	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des Droits de Garde.**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Epargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Epargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du Groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de la Caisse d'Epargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Epargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en Assemblée Générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'Assemblée Générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat), et remises immédiates).

OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
  - Avis d'opéré titres..... **Gratuit**
  - Attestation de plus-values sur l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
  - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **Gratuit**
  - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU)..... **17,75 €**
  - Relevé ponctuel de portefeuille..... **8,10 €**
- Autres services
  - Bourse Esprit Ecureuil
    - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices..... **12,00 €**
    - Service Abonnement à l'unité..... **Gratuit**
    - Service Assurances moins-values à l'unité..... **7,00 €/an**
    - Service « Prise de bénéfices » à l'unité..... **10,00 €/an**
  - Direct Ecureuil Service Bourse..... **Gratuit**
  - Services de Gestion Privée et Banque Privée..... **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé**[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

- **Garanties des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

- **SECUR' Obsèques**[2] ..... **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

- **SECUR'Urgence**[4] ..... **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

- **Start'Expat**[6] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT-CLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[1] ..... **Nous consulter**
- **Télésurveillance**[2] ..... **Nous consulter**
- **SECUR'Média**[1] ..... **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en Formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance[3] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Épargne[1] ..... **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[4]

Une assurance[5] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés :

- Formule Individuelle ..... **36,00 €/an**
- Formule Famille ..... **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :
https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) Prestation assurée par Verisure.
(3) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.
(4) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Assurance sur Epargne[1] offre souscrite avant le 22/11/2010..... **24,00 €/an**
- Sécur Famille[2] ..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques[3] ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence[4] ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille[5] ..... **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa[1] ..... **13,20 €/an**
- Assurance Moyens de Paiement[1] ..... **18,30 €/an**
- Service Opposition[1] ..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance[1] ..... **15,70 €/an**
- Prévoyance du locataire[6] ..... **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect[7] ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(3) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Prévoyance du Locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des Assurances.
(7) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS **ET SERVICES**

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé..... **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs[1] est inférieur à 5 965,00 €..... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple[2]..... **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965,00 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857,00 €**
Cas d'une succession complexe[3]	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857,00 €**

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)..... **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant..... **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.
(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

AUTRES PRESTATIONS

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an..... **15,30 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an..... **25,50 €**
- Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation..... **Sur devis**
- Photocopie de chèque
  - de moins d'un an..... **14,40 €/chèque**
  - de plus d'un an..... **17,50 €/chèque**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA[1]..... **21,00 €**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte
  - en France..... **36,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
  - à l'étranger..... **66,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **24,00 €/an**
- Caution bancaire immobilière, fiscale..... **56,00 € + 2 % du montant de la caution/an**
- Attestations diverses (nouveau prêt à taux 0, de conventionnabilité, d'intérêts payés, fin de prêt, CAF, attestation de solde...)..... **20,30 €/attestation**

(1) SEPA, voir définition en page 53.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES(1)

OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour + 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités(3)	3/mois(4)	Illimités(3)	4/mois(4)	Illimités(3)	Illimités(3)(4)
Paiements par carte	Illimités(3)	10/mois	Illimités(3)	Illimités(3)	Illimités(3)	Illimités(3)
Virements	Illimités(5)	-	Illimités(5)	1/mois(6)	Illimités(5)	1/mois(6)
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois(7)		2 mois(7)		2 mois(7)	

CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES(8)

- Commission de change ..... Cours en vigueur
- Commission de service ..... 3 %(9), mini 5,00 €

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES DE VOYAGE (EXCLUSIVEMENT AMERICAN EXPRESS)

- Commission de change ..... Cours en vigueur
- Commission de service ..... 3 %(9), mini 5,00 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE(1)

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-contre selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 53).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) Du montant du chèque ou de l'opération.

RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[1] d'une autre banque hors zone euro	Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque hors zone euro
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,20 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - commission fixe ..... 1,00 €/paiement
  - commission proportionnelle ..... 2,80 %

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service ..... 0,10 %[2]
  - minimum de perception ..... 30,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ETRANGER

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA[3], le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :
  - commission proportionnelle ..... 0,10 %[2]
  - minimum de perception ..... 30,00 €
  - commission de change (en supplément) ..... 0,05%[2]
  - minimum de perception ..... 15,00 €

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA[3]

Virement en euro hors zone SEPA[3] ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
  - commission proportionnelle ..... 0,10 %[4]
  - minimum de perception ..... 23,00 €
  - > frais du correspondant[5]. ..... 25,00 €

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
(2) Du montant du chèque.
(3) SEPA, voir définition page 53.
(4) De la contrevaleur euro du montant du virement.
(5) Tous frais à charge de l'émetteur.

- Frais par virement en devises
  - commission proportionnelle ..... **0,10 %**[1]
  - > minimum de perception ..... **23,00 €**
  - commission de change ..... **0,05 %**[1]
  - > minimum de perception ..... **15,00 €**
  - > frais du correspondant[2] ..... **25,00 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) ..... **28,00 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) ..... **5,00 €**[2]
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction) ..... **28,00 €**
- Frais pour correction de date de valeur pour un virement international ..... **28,00 €**
- Confirmation d'émission de virement ..... **19,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA[3]

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA[3]

- Frais par virement[4] ..... **15,00 €**
- Commission de change ..... **0,05 %**[1]
  - minimum de perception ..... **15,00 €**
- Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort) ..... **28,00 €**
- Confirmation de réception de virement ..... **19,00 €**
- Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes ..... **28,00 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> COMPTES EN DEVISES[5]

LES COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte (individuel ou joint) ..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte ..... **Gratuit**
- Envoi de relevé (périodicité mensuelle) ..... **Gratuit**
- Clôture de compte (individuel ou joint) ..... **Gratuit**

LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES)

- Commission de change ..... **0,05 %**[6]
  - minimum de perception ..... **15,00 €**

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) ..... **Gratuit**

Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale et 4 retraits en devises gratuits par mois.

(1) De la contrevaleur euro du montant du virement.
(2) Tous frais à charge de l'émetteur.
(3) SEPA, voir définition page 53.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifée séparément.
(5) Sous réserve de commercialisation.
(6) Du montant du chèque ou de l'opération.

TARIFICATION
ET AVANTAGES JEUNES

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte[1] de dépôt (hors offres groupées de services)..... 11/25 ans **Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle..... 11/25 ans **-50 %**

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 19 À 21)

Jeunes jusqu'à 28 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2] / systématique[2]	 CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]	 Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	 Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	 Visa Infinite[5] Débit Différé
Formule Initial	**Gratuit**		-	-	-
Formule Confort souscrite jusqu'au 31/12/21	**3,00 €/mois**		**4,00 €/mois**	-	-
Formule Confort souscrite à compter du 01/01/22	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**	-	-
Formule Optimal souscrite jusqu'au 31/12/21	**6,00 €/mois**			**8,00 €/mois**	
Formule Optimal souscrite à compter du 01/01/22	**8,00 €/mois**			**10,00 €/mois**	

(1) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[1].

MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE[2]

- Porte-monnaie sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**

À SAVOIR

Money Walkie est un porte-monnaie sans contact permettant de confier des petites sommes en toute sécurité aux enfants à partir de 7 ans et ainsi les accompagner progressivement dans leur éducation budgétaire.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[3]

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier :
  - crédits jeunes[4]..... **Gratuit**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[5](Millevie Avenir Climat)

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

OPTION INTERNATIONALE[6]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour+ 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[7]	3/mois[8]	Illimités[7]	4/mois[8]	Illimités[7]	Illimités[7][8]
Paiements par carte	Illimités[7]	10/mois	Illimités[7]	Illimités[7]	Illimités[7]	Illimités[7]
Virements	Illimités[9]	-	Illimités[9]	1/mois[10]	Illimités[9]	1/mois[10]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[11]		2 mois[11]		2 mois[11]	

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(2) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, SAS au capital de 32 197,90 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 115 boulevard de Sébastopol, 75002 Paris.
(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation.
(4) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Prêt Jeune Actif, Crédit Permis à 1 euro par jour, …
(5) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(7) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(8) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(9) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(10) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(11) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour+.

INFORMATIONS **UTILES**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel (1)

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des Assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société Anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société Anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société Anonyme au capital social de 686 618 477 €, entièrement libéré, Entreprise régie par le Code des Assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, Entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1 085 736 € - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 - Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

BPCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 207 603 030 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République-Tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île-de-Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République-Tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Épargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en Bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions côtées de l'Union Européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en Bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions côtées ou non côtées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être côtés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de Bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non côtés : Les actions non côtées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT

Caisse d'Epargne Ile-de-France
Service Relations Clientèle - 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Ile-de-France vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur** de la consommation* auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-ceidf.fr[1] rubrique «Déposer un dossier»	Médiateur de la consommation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur[1], rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org[1]	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr



CAISSE D'EPARGNE
Ile de France

BROCHURE

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr.
Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).
Crédit photos : Adobe Stock EdEp.2506.00796 • Imprimeur : Eproc Factory - 3, rue de l'Atlas 75019 Paris.
Réf. MOD.09.00.000.286-01/01/2026 - V5



CONDITIONS ET TARIFS
des opérations et services bancaires aux particuliers

Au 1er janvier 2027

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
Ile de France

Une banque **proche**, **par nature**

Banque coopérative ancrée dans l'Ile-de-France, la **Caisse d'Epargne Ile-de-France** vous accompagne au quotidien.

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche visant à améliorer nos supports tarifaires avec une approche pédagogique grâce à l'ajout de définitions, de À savoir, mais également en travaillant sur l'accessibilité des plaquettes avec des contrastes élevés, de polices simples et de grande taille.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2027. La Caisse d'Epargne fonde sa relation avec vous sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne.

- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Un meilleur accompagnement de nos clients et sociétaires

Nos sociétaires peuvent rejoindre gratuitement le Club des Sociétaires et accéder à une plateforme d'avantages pour faire des économies.

Tous nos jeunes de 11 à 28 ans bénéficient d'une Formule Initial et d'une Option Internationale « Séjour » gratuites.

Les clients majeurs accèdent à une large gamme d'ETF[1] et à une offre d'investissement et de conservation de cryptoactifs via Hexarq[2].

Chiffres clés

700 000*	2,5 M*	390*	4 500*
sociétaires	**clients**	**agences**	**collaborateurs**

*Selon le rapport d'activité 2025.

Distinctions 2025-2026



Distinguée pour son excellence, engagée à vos côtés

La Caisse d'Epargne reconnue « **Meilleur conseil Épargne** ».



Mieux Vivre Votre Argent

Pour la 40e édition, la Caisse d'Epargne décroche un nombre record de distinctions avec la Corbeille d'Honneur.

Labels d'excellence

Ces distinctions sont attribuées par des organismes indépendants sur la base d'audits rigoureux, une reconnaissance concrète de notre engagement au quotidien.

Habitation	Protection juridique	Accidents de la vie	Sécur' Famille

(1) Exchange Traded Fund (ETF) signifie Fonds négocié en Bourse. Investir dans les produits financiers comporte des risques liés à la fluctuation des marchés boursiers : ni le capital, ni le rendement ne sont garantis. Vous devez être prêt à accepter de perdre tout ou partie de l'épargne investie. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, ses filiales et les distributeurs potentiels des ETF sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

(2) Les crypto-actifs présentent un risque de volatilité élevée, un risque de perte en capital et sont exposés aux risques de cyberattaques et de vols. Les services sur crypto-actifs sont fournis par Hexarq, partenaire de votre Caisse d'Epargne, entité du Groupe BPCE, agréé par l'AMF en tant que Prestataire de Services sur Crypto-Actifs sous l'agrément numéro A2026-010. Service accessible directement depuis votre application Banxo et pouvant faire l'objet d'une facturation additionnelle. Pour plus d'informations, les conditions tarifaires d'Hexarq sont accessibles en suivant ce lien : https://www.hexarq.com/politique-tarifaire

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2027 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1] : Direct Ecureuil	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	**2,60 €/mois** soit pour information, **31,20 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte[2]	**5,25 €/trimestre** soit pour information **21,00 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : • à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** • à débit différé : **Carte CB Visa Classic** • à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique**[3] • à débit immédiat et à autorisation systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**[4]	 **52,85 €/an** **52,85 €/an** **45,85 €/an** **45,85 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,10 €/retrait** (à partir du 4e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur Compte**[5]	**25,80 €/an**[6]
Virement (cas d'un virement SEPA[7] occasionnel) : • en agence • par internet	**4,15 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA[7] • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[7]	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône +, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Tarif en vigueur au 01/01/2027.
(7) SEPA, voir définition en page 52.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 2027 aux Particuliers..... **04**

1 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture.....**6**
Relevés de compte.....**6**
Tenue de compte.....**6**
Services en agence.....**7**
Services bancaires de base.....**8**
Les prestations de base.....**8**

2 Banque à distance

Banque à distance.....**9**

3 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes.....**11**
Virements.....**15**
Prélèvements SEPA/TIPSEPA.....**16**
Chèques.....**17**
Offre retirée de la commercialisation.....**17**

4 Offres groupées de services

Les Formules.....**18**
Enjoy.....**21**
Tarifications spécifiques agence Enjoy.....**22**
Offres Satellis.....**22**
Offre Coloc'.....**23**
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière).....**23**
Offres retirées de la commercialisation.....**24**

5 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention.....**29**
Opérations particulières.....**30**
Incidents de paiement.....**30**
Plafonnements spécifiques.....**31**

6 Découverts et crédits

Opérations de découvert en compte.....**32**
Crédits à la consommation.....**33**
Crédits immobiliers.....**34**
Garanties.....**34**
Assurance.....**34**

7 Épargne et placements financiers

Épargne bancaire.....**35**
Placements financiers.....**36**

8 Assurances et prévoyance

Vous assurer ainsi que vos proches.....**42**
Assurer et protéger vos biens.....**42**
Vous protéger au quotidien.....**43**
Assurer votre épargne.....**43**
Protéger vos moyens de paiements.....**43**
Offres retirées de la commercialisation.....**43**

9 Autres prestations et services

Frais de succession.....**44**
Autres prestations.....**45**

10 Opérations internationales

Option Internationale.....**46**
Change manuel.....**46**
Opérations par carte bancaire.....**46**
Opérations par chèques.....**47**
Virements non sepa.....**47**
Comptes en devises.....**48**
Offre retirée de la commercialisation.....**48**

11 Tarification et avantages jeunes

Fonctionnement du compte.....**49**
Offre groupée de services.....**49**
Opérations de découvert en compte.....**50**
Crédits à la consommation.....**50**
Épargne et placements financiers.....**50**
Option Internationale.....**50**

12 Informations utiles

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment.....**51**
Nos partenaires/mentions légales.....**51**
Informations complémentaires.....**52**
Définitions placements financiers.....**52**

13 Résoudre un litige

Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié.....**54**
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....**55**

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire + (Domilis) ..... **Gratuit**
  - liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt dédié au Service Ma Tirelire[1] ..... **Gratuit**

  Service Ma Tirelire adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté pour un projet personnel à court terme.

Relevés de compte

Selon périodicité	Papier	Électronique[2]
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**2,00 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Relevé annuel de frais + ... **Gratuit**
- Relevé de compte mensuel en braille ..... **Gratuit**

Tenue de compte

- Tenue de compte[3] + de dépôt (hors offres groupées de service) **11/25 ans Gratuit** .. **5,25 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte[4]**

Définition

Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de commercialisation.
(2) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.
(3) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(4) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ou au Distributeur Automatique de Billets (DAB) Caisse d'Epargne Ile-de-France. ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    - > clients non titulaires d'une carte bancaire..... **Gratuit**
    - > clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé ..... **Gratuit**
    - > clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint..... **5,00 €/retrait**
  - retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN-BIC) ..... **Gratuit**
- Service opérations courantes illimitées ..... **2,60 €/mois**
  - virements SEPA(1) occasionnels ou permanents tous canaux
  - recherche de document(s)
  - réédition du code confidentiel de la ou des carte(s) détenue(s) par le titulaire
  - émission de chèque(s) de banque

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)..... **De 65,00 € à 180,00 €/an**
- Extension de garantie..... **De 75,00 € à 250,00 €/an selon le niveau de garanties choisi**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels par ouverture**

Définition

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) SEPA, voir définition en page 52.

Services bancaires de base[1] ..... Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2]), titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2][3], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[4] Direct Ecureuil
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À savoir

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (page 29) ainsi que d'une réduction et d'un plafonnement des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (page 31).

Les prestations de base[5]

- L'ouverture et la clôture du compte ..... **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an ..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ..... **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires ..... **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... **Gratuit**
- La tenue du compte ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2]), titre interbancaire de paiement SEPA[2] ou virement bancaire SEPA[2], ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[4] Direct Ecureuil ..... **Gratuit**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ..... **Cf. Tarif indiqué dans cette brochure**

(1) Services définis à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte + prévu à l'article L312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) SEPA, voir définition en page 52.
(3) Hors virement SEPA instantané.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(5) Au sens des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

2. Banque à distance

- **Direct Ecureuil** ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile[3], etc.)[4].
- **e-Documents** ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance[5].
- **Sécur'Pass** ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- **Agrégation de comptes**[6] ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)**[7]
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire)
  - adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - lecteur CAP ..... **Gratuit**
- **Coffre-fort numérique**[8] **18/25 ans -50 %** ..... **1,20 €/mois**
  Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
- **Webprotexion** ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)[4] réservés aux représentants légaux des personnes protégées.
- **Moneypitch** ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- **AlertEcureuil** - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - formule individuelle **11/25 ans -50 %** ..... **2,60 €/mois**
    soit pour information, 31,20 €/an[9]
  - formule famille ..... **4,05 €/mois**
    soit pour information, 48,60 €/an[9]
- **Libre-Service Ecureuil** ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne.
- **Règlement SEPAmail**
  - réponse à une demande de règlement ..... **Gratuit**
  - émission d'un virement SEPA[10] via Règlement SEPAmail ..... **Gratuit**
- **Service Mes alertes** ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte :
  - notification hors application mobile[1]
  - par email
  - via Banxo[1]

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe.
(3) Selon équipement et système d'exploitation.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(5) Sous réserve de la disponibilité des documents en format numérique.
(6) Sous réserve de disponibilité.
(7) Sous réserve d'avoir communiqué votre numéro de téléphone mobile à votre agence.
(8) Hors coût du fournisseur d'accès internet. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(9) Hors coût opérateur téléphonique.
(10) SEPA, voir définition en page 52.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[1][2]

- Consultation du code confidentiel[3] ..... **Gratuit**
- Activation de la version digitale de la carte, voir les données de la carte[3] ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[4] dans la gestion de son budget[3].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.
(4) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

3. Vos moyens et opérations de paiement

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Définition

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomea des majeurs et mineurs protégés ..... **26,55 €/an**
- Carte Equilibra sans code[1] des majeurs protégés ..... **26,55 €/an**
- Carte Nomade[2] ..... **Gratuit**

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	Visa Infinite[1]	Visa Platinum[1]	Visa Premier[1]	CB Visa Classic[2]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[3]	CB Visa Classic à contrôle systématique[4]
		18/25 ans -50 %			11/25 ans -50 %	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	368,55 €	234,50 €	162,00 €	52,85 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			162,00 €	52,85 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)					45,85 €	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)						45,85 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[5]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
		18/25 ans -50 %	
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	162,00 €	52,85 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	234,50 €	162,00 €	52,85 €

À savoir

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier d'une garantie achat et en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils[6].

(1) Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(5) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

À savoir

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE(1) ..... **Gratuit**
- Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé
  - date d'arrêté de compte(2) ..... **Le dernier jour du mois**
  - date de valeur(3) ..... **Le 4 du mois suivant**
  - date de débit des factures(4) ..... **Le 4 du mois suivant**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Caisse d'Epargne (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
  Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Offre groupée de services : Futéo ou Solution 16-17	Offre groupée de services : Formule Initial, ENJOY	Sans offre groupée de services	Offre groupée de services : Formule Confort, Formule Optimal, Bouquet Liberté, Satellis
- CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique(5) / systématique(5), - CB Visa Classic / Visa Classic Izicarte	**6 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €**	**3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €**	**3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €**	**Gratuit**
Visa Premier/ Visa Premier Izicarte	**Gratuit**	-	**3 retraits gratuits/mois au-delà par opération 1,10 €**	**Gratuit**
- Visa Platinum / Visa Platinum Izicarte - Visa Infinite	**Gratuit**	-	**Gratuit**	**Gratuit**

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) pour les clients détenteurs de l'offre Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les majeurs protégés ..... **Gratuit**

(1) Voir détail zone EEE page 52.
(2) Date à laquelle la Caisse d'Epargne arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.
(3) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.
(4) Date à laquelle la Caisse d'Epargne débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. À cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.
(5) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
  - retrait d'espèces dans l'agence de domiciliation
    > clients non titulaires d'une carte bancaire..... **Gratuit**
    > clients titulaires d'une carte bancaire non valide ou dont le plafond de retrait est dépassé..... **Gratuit**
    > clients titulaires d'une carte bancaire dont le plafond de retrait n'est pas atteint..... **5,00 €/retrait**
  - retrait d'espèces dans une autre agence que celle de domiciliation ou dans une autre Caisse d'Epargne..... **5,00 €/retrait**
- Retrait SMS[1] (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces au guichet agence d'une autre banque du réseau Caisse d'Epargne .... **5,00 €/retrait**
- Service retraits déplacés illimités..... **1,50 €/mois**
  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
  (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[2])
- Solutions de paiement mobile[3] agréées par la Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
- Service Click to Pay..... **Gratuit**
  Simplifier vos paiements en ligne par internet auprès des e-commerçants partenaires en évitant de renseigner les données de votre carte bancaire.
- Réédition du code confidentiel de la carte..... **8,65 €**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **12,30 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces et de paiements[4]
  - en agence..... **18,60 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **8,65 €**
- Frais d'envoi de carte à l'international..... **Nous consulter**

(1) Sous réserve de disponibilité dans votre Caisse d'Epargne.
(2) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Ces solutions sont disponibles auprès des clients particuliers équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Particuliers. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Caisse d'Epargne dans les solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay disponibles au 1er janvier 2027, sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.
(4) Sous réserve d'acceptation et d'éligibilité.

Virements[1]

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA[2]

- Réception d'un virement SEPA[2] + occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Demande de rejet de virement..... **12,00 €**
- Confirmation de réception de virement ..... **19,00 €**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA[2]

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel) Frais par virement SEPA[2] classique Frais par virement SEPA[2] instantané	 **Gratuit** **Gratuit**	 **Gratuit** **Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent) Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel) Frais par virement SEPA[2] classique Frais par virement SEPA[2] instantané	 **4,15 €/virement** **4,15 €/virement**	 **Gratuit** **Gratuit**
Émission d'un virement SEPA[2] (cas d'un virement SEPA[2] permanent) Frais par virement permanent	**2,55 €/virement**	**Gratuit**

Autres opérations

- Virement (cas d'un virement SEPA[2] occasionnel) valeur Jour au guichet de l'agence[3] ..... **15,20 €**
- Service Wero ..... **Gratuit**
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA[2] instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero. Les fonctionnalités du service Wero sont l'envoi d'argent, la demande d'argent et le paiement en ligne.
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction de date de valeur)..... **12,00 €**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 52). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 46.
(2) SEPA, voir définition en page 52.
(3) Hors virement SEPA instantané.

Prélèvements SEPA/TIPSEPA[1]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2] (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA[2] ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA[2] ..... **Gratuit**

	Au guichet de l'agence ou par téléconseiller	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**15,25 €**	**Non disponible**

- Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement (TIPSEPA[2]) ..... **Gratuit**

Définition

ICS (Identifiant Créancier SEPA[2])

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA[2]. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA[2] provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA[2] émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA[2], émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA[2] émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 52).
(2) SEPA, voir définition en page 52.

Chèques

- Chéquier ..... **Gratuit**
- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
  Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1]
  (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir Conditions Générales des Comptes d'Épargne) ..... **Gratuit**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors Livret A) ... **14,50 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - envoi par lettre recommandée ..... **8,65 €/chéquier**
  - envoi par courrier simple[2] ..... **Gratuit**
  - envoi à l'international ..... **Nous consulter**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ... **7,50 €/chéquier**

Définition

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de Compte de Dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **14,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **22,95 €/chéquier**

Offre retirée de la commercialisation

- Carte de retrait EUFISERV sur compte de dépôt ..... **24,75 €/an**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) La Caisse d'Epargne Ile-de-France se réserve le droit de suspendre ce service pour raison de sécurité.

4. Offres groupées de services

Les Formules

À savoir

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire(1).

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles(2)	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique(3)/ systématique(3) 	CB Visa Classic(4) ou CB Visa Classic IZICARTE(5) Débit Immédiat ou Débit Différé(6) 
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)(7) : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)(8)(9)* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro	
Formule Famille(1)(2)	**13,80 €/mois**	
Formule Individuelle(2)(10)	**7,05 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (jusqu'à 28 ans)	**Gratuit**	
Professionnels(11)	**50 % de réduction**	

À savoir : avantage tarifaire

Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert(9).

* Services gratuits à l'unité.

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(2) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(4) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(6) La carte CB Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(8) À l'exception des clients mineurs.

(9) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(10) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2] 	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5] 	Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé 
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[9]		
Formule Famille[1][10]	**16,35 €/mois**		**22,25 €/mois**
Formule Individuelle[1][11]	**10,50 €/mois**		**16,35 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**3,00 €/mois**		**4,00 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**4,00 €/mois**		**6,00 €/mois**
Professionnels[12]	**50 % de réduction**		

À savoir : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Formule Confort bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[8] et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 500 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée[8].

* Services gratuits à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs, dont 2 Cartes Visa Premier (toute carte bancaire Visa Premier supplémentaire non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire). Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire (une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou une Carte CB Visa Classic ou une Carte CB Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) A l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(10) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(11) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]	Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[5] Débit Différé
					
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[6] : Direct Ecureuil* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[7][8]* • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Des virements SEPA[9] instantanés (Instant Payment) • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[10]				
Formule Famille[1][11]	**31,55 €/mois**		**39,70 €/mois**	**51,45 €/mois**	
Formule Individuelle[1][12]	**23,40 €/mois**		**29,25 €/mois**	**40,95 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite jusqu'au 31/12/21	**6,00 €/mois**		**8,00 €/mois**		
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans souscrite à compter du 01/01/22	**8,00 €/mois**		**10,00 €/mois**		
Professionnels[13]	**50 % de réduction**				

* Services gratuits à l'unité.

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs dont 2 cartes haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite). Pour les parents, toute carte bancaire haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite) non comprise dans une Formule Famille sera facturée 50 % du prix unitaire. Pour les enfants jusqu'à 28 ans : une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire (une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique ou une Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ou une Carte CB Visa Classic ou une Carte CB Visa Classic Izicarte ou, le cas échéant, une Carte Visa Premier ou une Carte Visa Premier Izicarte).

(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.

(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

(9) SEPA, voir définition en page 52.

(10) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(11) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(12) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(13) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant assorti d'une offre groupée de services Labelis, Labelis Santé, Libre Convergence ou Franchise et Vous, et destiné à leur activité professionnelle.

À savoir : avantages tarifaires

Les clients détenteurs de l'offre Formule Optimal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[1] et de l'exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde débiteur de 1 000 euros, dans la limite de l'autorisation de découvert accordée[1].

Enjoy

L'offre ENJOY ..... **2,00 €/mois soit 24,00 €/an**

C'est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique*
- La tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]
- Un chéquier (sur demande)[3]*
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[4] : Direct Ecureuil
- Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*
- Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
- L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Sécur'Pass*
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle
- Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)*
- Les virements (cas d'un virement SEPA[5] occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]) via l'espace client (internet ou application mobile)*
- Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2] :
  - l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne* ;
  - la réédition du code confidentiel ;
  - les frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire en cas de perte, vol ou usage frauduleux* ;
  - la re-fabrication de la carte avant échéance ;
  - les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile* (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de disponibilité).

*Services gratuits à l'unité.
(1) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(4) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(5) SEPA, voir définition en page 52.

Tarifications spécifiques agence Enjoy

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même via son espace personnel de banque à distance (Direct Ecureuil).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[1]

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN ..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[1][2]

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

Offres Satellis

SATELLIS AUTONOMIE II

Satellis Autonomie II[3] est une offre groupée de services[4] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[5], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie II

Carte Nomea - Carte Equilibra sans code des majeurs protégés[6]	**3,85 €/mois soit 46,20 €/an**
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	**4,60 €/mois soit 55,20 €/an**

SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie Plus est une offre groupée de services destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte* et le relevé de compte mensuel*, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier[7] destiné au gestionnaire.....**1,60 €/mois soit 19,20 €/an**[8]

À savoir : avantage tarifaire

Les clients détenteurs de l'offre Satellis Automie Plus bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[9].



* Services gratuits à l'unité.
(1) Opération effectuée par un téléconseiller.
(2) SEPA, voir définition en page 52.
(3) Sous réserve de commercialisation.
(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(7) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(8) L'offre Satellis Autonomie Plus est soumise à tarification lorsque le client personne protégée n'est pas équipé de l'offre Satellis Autonomie.
(9) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

Offre Coloc'

L'Offre Coloc' est composée d'un compte de dépôt joint* sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte*, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1]*, fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services

Sans carte de paiement	**Gratuit**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	**1,00 €/carte/mois soit 12,00 €/carte/an**

OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)

- L'offre OCF ..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
  C'est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :
  - La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique[2]) : CB Visa Classic à contrôle de solde systématique
  - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
  - Quatre émissions de virements mensuels SEPA[3][4] dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA[3] en nombre illimité
  - Deux chèques de banque par mois
  - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[1] ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : Direct Ecureuil
  - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte : AlertEcureuil
  - La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
  - Un changement d'adresse une fois par an
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[5] ..... **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R312-4-2 du Code Monétaire et Financier ..... **4,00 €/opération dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision[6]
  - si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €[7]**
  - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet[7]**
    Frais dans la limite d'un plafond de ..... **16,50 €/mois[8]**

* Services gratuits à l'unité.
(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(2) En cas de compte joint, une seconde carte de paiement à autorisation systématique peut être souscrite par le cotitulaire. Elle sera facturée 50 % du prix unitaire de la carte.
(3) SEPA, voir définition en page 52.
(4) Hors virement SEPA instantané.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(6) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA, télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(8) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

Offres retirées de la commercialisation

Services essentiels du Bouquet Liberté

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic Izicarte[4] à Débit Immédiat	CB Visa Classic[5] ou CB Visa Classic Izicarte[4] à Débit Différé	Visa Premier[5] ou Visa Premier Izicarte[4]	Visa Platinum[5] ou Visa Platinum Izicarte[4]	Visa Infinite[5]
Une carte au choix						
Tarif standard	**9,65 €**	**9,65 €**	**9,65 €**	**16,85 €**	**23,05 €**	**33,65 €**
Tarification jeunes (12-21 ans)	**1,00 €**	**1,00 €**	**1,00 €**	**2,00 €**	**2,48 €**	**3,60 €**
Tarification jeunes (22-25 ans)	**4,18 €**	**4,18 €**	**4,18 €**	**7,35 €**	**10,00 €**	**14,60 €**
Tarification jeunes (26-27 ans)	**5,85 €**	**5,85 €**	**5,85 €**	**10,29 €**	**14,00 €**	**20,44 €**
Tarification jeunes (28-29 ans)	**7,10 €**	**7,10 €**	**7,10 €**	**12,50 €**	**17,00 €**	**24,82 €**

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)*
- Tenue de compte
- Relevé de compte mensuel électronique (ou papier)*
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur Compte formule individuelle[6])
- Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.)[7] Direct Ecureuil*
- Les services Eparfix ou Eparplus
- Chéquier sur demande[8]*
- Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs Caisse d'Epargne)
- Service retraits déplacés illimités

* Services gratuits à l'unité.
(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(7) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans Direct Ecureuil.
(8) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

En option	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements (Assurance sur Compte formule famille[1][2])	**11,40 €/an (0,95 €/mois)[3]**

Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	**- 50 % sur Tarif standard[4]**
Cotisation seconde carte, identique à celle détenue ou de gamme inférieure sauf Carte Visa Infinite	**- 50 % sur Tarif standard[4]**

À savoir : avantage tarifaire

Les clients détenteurs de l'offre Bouquet Liberté bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[5].

Services complémentaires du Bouquet Liberté

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité[6]	2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité[6]	3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité[6]

Services « du quotidien »	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Arrêt de commercialisation	**Gratuit**
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	**4,00 €** 11/28 ans **Gratuit**
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	**16,00 €** 11/28 ans **Gratuit**
Opérations courantes illimitées[7]	**2,60 €**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) Cette formule est réservée au souscripteur titulaire du Bouquet Liberté, à son conjoint (époux, concubin ou personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattaché fiscalement à l'un ou à l'autre.
(3) Tarif en vigueur au 01/01/2027.
(4) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.
(5) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(6) Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.
(7) Service non commercialisé auprès des mineurs.

Services « du quotidien »	
	Tarif mensuel à l'unité
Coffre-fort numérique[1]	**1,20 €** 18/25 ans **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	**2,60 €** 11/25 ans **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule famille[1]	**4,05 €**
e-Cartes[2]	**1,00 €**

Services « assurances »[3][4]	
	Tarif annuel[5]
Protection Juridique	**Nous consulter**
Sécur' Média Individuelle - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur' Média Individuelle - Formule 2	**Nous consulter**
Sécur' Média Famille - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur' Média Famille - Formule 2	**Nous consulter**
Assurance sur Épargne	**Nous consulter**

Satellis Essentiel, Satellis Essentiel Plus et Satellis Intégral

Cotisation[6] à une offre groupée de services	**Satellis Essentiel**	**Satellis Essentiel Plus**	**Satellis Intégral**
CB Visa classic à contrôle de solde quasi-systématique[7]	**10,75 €/mois soit 129,00 €/an**	**11,50 €/mois soit 138,00 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[8] à débit immédiat	**11,45 €/mois soit 137,40 €/an**	**12,35 €/mois soit 148,20 €/an**	

(1) Services non commercialisés auprès des mineurs.
(2) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne, d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) La première mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.
(6) Demi-tarif pour les jeunes de 18 à 25 ans.
(7) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(8) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

Cotisation[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit différé	**11,45 €/mois soit 137,40 €/an**	**12,35 €/mois soit 148,20 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit immédiat		-	**20,05 €/mois soit 240,60 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit différé		-	**20,05 €/mois soit 240,60 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Infinite à débit différé		-	**37,10 €/mois soit 445,20 €/an**
Cotisation seconde carte (identique à celle détenue, sauf Carte Visa Infinite	**- 50 % sur Tarif standard**		

Cotisation à une offre groupée de services « 2 personnes »	Satellis Essentiel	Satellis Intégral
Forfait 2 Cartes CB Visa Classic à débit immédiat ou 2 Cartes CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[3]	**13,70 €/mois soit 164,40 €/an**	
Forfait 2 Cartes CB Visa Classic à débit différé	**15,05 €/mois soit 180,60 €/an**	
Forfait 2 Cartes Visa Premier à débit immédiat ou différé		**28,45 €/mois soit 341,40 €/an**

À savoir : avantage tarifaire

Les clients détenteurs de l'offre Satellis Essentiel, Satellis Essentiel Plus, Satellis Intégral bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[4].

(1) Demi-tarif pour les jeunes de 18 à 25 ans.
(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(3) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

Satellis Autonomie

Satellis Autonomie est une offre groupée de services réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt* incluant la tenue de compte, le relevé de compte mensuel* et un relevé de compte annuel Personne Protégée*, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[1]), le Service Opposition[1], Satellis Assurance[1], la mise en place d'un échéancier de virements SEPA[2][3], un virement SEPA[2] occasionnel vers un autre établissement, le service d'épargne automatique (Eparfix ou Eparplus), les frais d'émission d'un chèque de banque (1/an), les frais d'opposition sur un chèque (1/an), retrait du consentement sur une autorisation de prélèvement*, la réédition du code confidentiel et/ou le remplacement de carte (1/an), les retraits d'espèces aux DAB d'une autre banque (zone euro)*. L'offre met à disposition un chéquier[4]* sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code des majeurs protégés[5]	**3,85 €/mois soit 46,20 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	**4,60 €/mois soit 55,20 €/an**

Futéo, Solution 16/17 et Satellis Jeunes 16/17 ans

Cotisation à une offre groupée de services	Futéo	Solution 16/17	Satellis Jeune 16/17 ans
CB Visa classic à contrôle de solde quasi-systématique[6]	-	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic à débit immédiat	**1,00 €/mois**	-	-

* Services gratuits à l'unité.
(1) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) SEPA, voir définition en page 52.
(3) Hors virement SEPA instantané.
(4) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(6) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

5. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention ..... 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois

- **Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)**
  - par opération ..... 4,00 €
  - dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de ..... 16,50 €
    relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(1)
- **Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF**
  - par opération ..... 8,00 €
  - dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de ..... 25,00 €
    relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(1)
- **Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base**(2)
  - par opération ..... 4,00 €
  - dans la limite d'un plafond mensuel de ..... 20,00 €

Définition

Commission d'intervention +

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À savoir

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.

Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1] ..... **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)[1]**
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire ..... **110,00 €[1]**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple)..... **10,00 €**
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire ..... **28,50 €/trimestre**

À savoir

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert ;
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs ;
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Incidents de paiement

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[2] + (maximum 1 par jour)..... **10,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **25,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **20,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]
  - chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet[3]**
  - chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €/rejet[3]**

  Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €[4]

Définition

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 29).
(4) Hors commission d'intervention.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement + pour défaut de provision[1]
  - prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €[2]..... **12,00 €/rejet[2]**

  Frais dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle Fragile (OCF)

Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant du prélèvement plafonné à 6,00 €**
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 €..... **6,00 €/rejet[2]**

  Frais dans la limite d'un plafond spécifique de..... **16,50 €/mois[3]**

Pour les détenteurs des Services Bancaires de Base[4]

- la tarification appliquée est limitée à 50 % du tarif standard et à 30 €/mois[2]

Définition

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte + par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**

Plafonnements spécifiques

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[5] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier ..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA, télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 29).
(3) Plafond lié aux frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(4) Offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte.
(5) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

6. Découverts et crédits

Opérations de découvert en compte

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
  - intérêts débiteurs + au taux de ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure +**
  - frais de mise en place[3] ..... **15,15 €/an**

  Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert ponctuelle inférieure à 150 000 €
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - frais de mise en place[3] ..... **Gratuit**

  Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Découvert Négocié Dégressif OCF
  - intérêts débiteurs au taux de..... **4,95 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**

  Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Découvert Négocié Dégressif standard[5] ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure +**

  Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉPASSEMENT[1][2][6]

- Intérêts débiteurs au taux de ..... **Taux d'usure**

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu.
Le TAEG[4] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

À savoir

Les clients détenteurs de l'offre Formule Initial, Confort et Optimal, Bouquet Liberté et Satellis Essentiel, Satellis Essentiel Plus et Satellis Intégral bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[7].

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Non appliqué à la clientèle fragile.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(5) Sous réserve de commercialisation.
(6) Tel que défini par l'article L311-1 13° du Code de la Consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou le site internet de la Banque de France.
(7) Sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.

Crédits à la consommation[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz[2]
- Izicarte[2]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À savoir

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.



PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier ..... **1,00 % du montant du prêt**
  - minimum ..... **100,00 €**
  - crédits Jeunes[3] ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **20,35 €**
  - via internet et application mobile ..... **Gratuit**
- Mainlevée de garanties ..... **95,00 €**
- Information annuelle aux cautions ..... **Gratuit**
- Attestations diverses ..... **20,30 €**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs), sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Prêt Jeune Actif, Crédit Permis à 1 euro par jour,...

Crédits immobiliers[1]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
  - prêt immobilier, prêt conventionné et prêt relais ..... **1% du montant du prêt[2]** minimum ..... **700,00 €**
  - prêt épargne logement (CEL et PEL), nouveau Prêt à Taux Zéro ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Attestations diverses sur crédit en cours ..... **20,30 €**
- Réédition de tableau d'amortissement :
  - en agence ..... **20,35 €**
  - via internet et application mobile ..... **Gratuit**
  - double de contrat de prêt ..... **50,75 €**
- Information annuelle aux cautions (par prêt) ..... **Gratuit**
- Frais de mainlevée de garanties ..... **95,00 €**
- Frais de modulation ou de report d'échéances ..... **100,00 €[3]**
- Frais de modification de la date de prélèvement des échéances ..... **60,00 €**
- Modification du contrat de prêt donnant lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de prêt (hors substitution Assurance Emprunteur et hors avenant de report d'échéances) ..... **500,00 €**
- Frais de restructuration de prêt (suspension d'échéances ou accord amiable) ..... **500,00 €**
- Frais de réaménagement de prêt pour un crédit immobilier (renégociation) ..... **1,50 % du capital restant dû**
  - minimum ..... **1500,00 €**

Garanties

- Nantissement de produit Groupe BPCE ..... **150,00 €**
- Nantissement de produit hors Groupe BPCE ..... **300,00 €**

Assurance

- Assurance Emprunteur[4] ..... **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[5].

- Substitution Assurance Emprunteur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation (Crédit Immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(2) Limité à 500 € dans le cadre d'un Prêt à l'Accession Sociale.
(3) Hors intérêts liés à la modulation ou au report.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des Assurances.
(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7. Épargne et placements financiers

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Épargne bancaire(1)

Comptes et livrets d'épargne	Épargne Logement	Épargne à terme
• Livret A • Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) • Livret d'Épargne Populaire (LEP) • Livret Jeune • Comptes sur Livret	• Plan Épargne Logement (PEL) • Compte Épargne Logement (CEL)	• Comptes à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne(2) ..... **Gratuit**
- Ouverture/clôture d'un compte à terme ..... **Nous consulter**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactifs(3) ..... **30,00 €/an**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement ..... **100,00 €**
- Frais de transfert du LEP ..... **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits (hors compte de dépôt)

	Papier	Électronique(4)
Annuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**2,00 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **9,60 €/an**

À savoir

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Ecureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.
(4) Sous réserve de la souscription au service e-Documents.

Placements financiers

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.
Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

- Frais d'ouverture CTO[1]/PEA/PEA-PME-ETI..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO[1]/PEA/PEA-PME- ETI..... **Gratuit**
- Frais de transfert
  - CTO[1]/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  - CTO[1] vers une autre banque ..... **Minimum de perception de 130,00 €**
    - commission par ligne..... **7,00 €**
  - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)[2]
    - par ligne titre transférée..... **15,00 € par ligne**
    - par ligne titre non côté transférée..... **50,00 € par ligne (dans la limite d'un plafond de 50,00 €)**
- Frais de transaction sur les opérations de Bourse

À savoir

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de Bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction[3]		Par internet	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50 %	1,45 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	CTO	-	-
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-
Minimum de perception	CTO	7,90 €	15,90 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-

  - ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
  - ordre annulé ..... **Gratuit**
- HORS EURONEXT (Bourses étrangères)
  - frais de transaction[3]..... **Nous consulter**
  - ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
  - ordre annulé ..... **Gratuit**

(1) Compte-Titres Ordinaire (CTO), voir définition en page 52.
(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.
(3) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers côtés sur les marchés financiers.

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À savoir

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du Groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.



■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**
OPC Hors Groupe	**31,00 € + Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**

Frais de rachat	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**

■ Produits structurés
- titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Epargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**

Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**
- fonds à formule	
Frais de souscription	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**
Frais de sortie	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

FRAIS RÉCURRENTS

Frais liés au service

À savoir

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont prélevés en début de semestre de chaque année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus en fin de semestre précédent (30/06 et 31/12).



Compte-titres ordinaire (CTO)
Droits de Garde (DDG)

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement Jusqu'à 28 ans Gratuit			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) Jusqu'à 28 ans Gratuit
		Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	jusqu'à 1 500 €	-	4,06 €/ semestre	4,06 €/ semestre	-
	au-delà de 1 500 €	-	11,68 €/ semestre	11,68 €/ semestre	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ ou d'autres valeurs	jusqu'à 30 000 €	0,20 %/ semestre	25,00 €/an	-	2,30 €/ semestre
	de 30 001 € à 99 999 €	0,10 %/ semestre			
	à partir de 100 000 €	0,05 %/ semestre			
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	8,50 €/ semestre	8,50 €/ semestre	-

PEA/PEA-PME-ETI
Droits de Garde (DDG)

	Droits de Garde		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
Les montants sont indiqués en € TTC		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne jusqu'à 28 ans Gratuit			
Jusqu'à 30 000 €	-	0,20 %/semestre	
De 30 001 € jusqu'à 99 999 €	-	0,10 %/semestre	
A partir de 100 000 €	-	0,05 %/semestre	
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle) jusqu'à 28 ans Gratuit	2,30 €/semestre		
Plafond de perception	Dans la limite de 5,00 €/an	-	

À savoir

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les Droits de Garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres côtés et 25 € pour les titres non côtés.



■ Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1].... **Droits de Garde[2]**

Frais récurrents liés au produit

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Informations Clés (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON CÔTÉS

	CTO	**PEA / PEA-PME-ETI**
Frais d'ouverture	**203,00 €**	**Inclus dans les Droits de Garde**
Frais de gestion de dossier	**75,00 €/acte**	**Inclus dans les Droits de Garde**
Frais de transaction	**1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 1 000,00 €**	

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE-VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les Documents d'Informations Clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3] (Millevie Avenir Climat)

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux Conditions Générales et aux DIC (Documents d'Informations Clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 Mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »*	**Taux Unique 1,20 % TTC**
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10 % TTC (dont 70 % rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat)**
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	**Dont 0,10 % TTC**

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres/PEA seront rétablies.

* Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

(1) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux Droits de Garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC Hors Groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80 % des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de Garde	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des Droits de Garde.**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Epargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Epargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du Groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À savoir

Les parts sociales sont un titre de propriété qui représentent une fraction du capital social d'une SLE (Société Locale d'Epargne). Les SLE détiennent 100 % du capital de la Caisse d'Epargne. En souscrivant des parts sociales, vous devenez sociétaire de votre Caisse d'Epargne. Cela vous confère notamment : 1. Le droit de participer aux Assemblées Générales selon le principe coopératif « une personne, une voix » et 2. La possibilité de percevoir une rémunération sous la forme du versement annuel d'un intérêt dont le taux est fixé par l'Assemblée Générale de la CEIDF.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

À savoir

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club des Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
  - avis d'opéré titres ..... **Gratuit**
  - attestation de plus-values sur l'Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **Gratuit**
  - édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU) ..... **Gratuit**
  - duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU). ..... **17,75 €**
  - relevé ponctuel de portefeuille..... **8,10 €**
- Autres services
  - Bourse Esprit Ecureuil
    - forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €**
    - service Abonnement à l'unité ..... **Gratuit**
    - service Assurances moins-values à l'unité ..... **7,00 €/an**
    - service « Prise de bénéfices » à l'unité ..... **10,00 €/an**
  - Direct Ecureuil Service Bourse ..... **Gratuit**
  - services de Gestion Privée et Banque Privée..... **Nous consulter**

8. Assurances et prévoyance

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats).
N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Vous assurer ainsi que vos proches

- **Garanties Santé**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR' Obsèques +**[2] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui permet de prévoir le financement de ses obsèques.
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR' Urgence**[4] ..... **Nous consulter**
  Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**
  Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

Assurer et protéger vos biens

- **Assurance Auto**[6] ..... **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[6] ..... **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[6] ..... **Nous consulter**
- **SECUR' Média**[6] ..... **Nous consulter**
  Contrat unique pour assurer en formule individuelle ou famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
  Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.
(2) SECUR' Obsèques + est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances. Contrat qui permet de prévoir le financement de ses obsèques.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINT-CLOUD Cedex.
(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.

Vous protéger au quotidien

■ **Assurance Protection Juridique**[1] ..... **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges.

Assurer votre épargne

■ **Assurance sur Épargne**[1] ..... **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

Protéger vos moyens de paiements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

■ **Assurance sur Compte**[2]
Une assurance[3] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés.
- formule individuelle ..... **25,80 €/an**
- formule famille ..... **43,56 €/an**

Pour en savoir plus :
https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

Offres retirées de la commercialisation

■ Protection juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
■ Assurance sur Épargne[1] offre souscrite avant le 22/11/2010 ..... **24,00 €/an**
■ SECUR' Famille[4] ..... **Nous consulter**
■ Écureuil Solution Obsèques[5] ..... **Nous consulter**
■ SECUR' Obsèques[6] ..... **Nous consulter**
■ Garantie Urgence[7] ..... **Nous consulter**
■ Garantie Famille[8] ..... **Nous consulter**
■ Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA[1] ..... **13,20 €/an**
■ Assurance Moyens de Paiement[1] ..... **18,30 €/an**
■ Service Opposition[1] ..... **22,00 €/an**
■ Satellis Assurance[1] ..... **15,70 €/an**
■ Prévoyance du locataire[9] ..... **Nous consulter**
■ Télésurveillance IMA Protect[10] ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(2) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des Assurances.
(3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(4) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(5) Écureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(6) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(7) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(8) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des Assurances.
(9) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des Assurances.
(10) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

9. Autres prestations et services

Frais de succession

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès (hors assurance-vie) sont déterminés comme suit :

- 100 % des soldes des comptes individuels ouverts à son nom ;
- pour les comptes joints, 50 % de leur solde au jour du décès, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre cotitulaires.

Frais applicables	Tarifs
Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	**Gratuit**
Frais bancaires de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est inférieur ou égal à 10 000 €	**Gratuit**
Traitement d'un dossier de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est supérieur à 10 000 €	**1 % du montant total des avoirs détenus par le client à la date de son décès, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier(1)**
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) ..... **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres ..... **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant ..... **Gratuit**

À savoir

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivantes :

- réception et analyse du dossier ;
- enregistrement du décès ;
- blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement ;
- transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant ;
- suppressions des procurations ;
- production des arrêtés de comptes au jour du décès ;
- analyse des instructions du notaire ou des ayants droit ;
- clôture des comptes ;
- transmission des fonds au notaire et répartition des fonds entre les ayants droit ;
- information aux notaires ou ayants droit du traitement de l'instruction ;
- communication aux partenaires (exemple : assureurs) ;
- édition et transmission à la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques de l'imprimé fiscal 2736 "Déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs")
- archivage du dossier.

(1) Montant prévu par l'article D312-1-3 du Code Monétaire et Financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 20 juillet 2026 était de 857 €.

Autres prestations

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an..... **15,30 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an..... **25,50 €**
- Recherches multiples pouvant donner lieu à la délivrance d'une attestation..... **Sur devis**
- Photocopie de chèque
  - de moins d'un an..... **14,40 €/chèque**
  - de plus d'un an..... **17,50 €/chèque**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'un mandat de prélèvement SEPA[1]..... **21,00 €**
- Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération effectuée par carte
  - en France..... **36,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
  - à l'étranger..... **66,00 € + frais éventuels facturés par la banque du commerçant**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **24,00 €/an**
- Caution bancaire immobilière, fiscale..... **56,00 € + 2 % du montant de la caution/an**
- Attestations diverses (nouveau prêt à taux 0, de conventionnabilité, d'intérêts payés, fin de prêt, CAF, attestation de solde...)..... **20,30 €/attestation**

(1) SEPA, voir définition en page 52.

10. Opérations Internationales[1]

Option Internationale[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour+ 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiements par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

Change manuel

ACHAT ET VENTE DE DEVISES[8]

- Commission de change.....Cours en vigueur
- Commission de service.....3 %[9], minimum 5,00 €

À savoir

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES DE VOYAGE (EXCLUSIVEMENT AMERICAN EXPRESS)

- Commission de change.....Cours en vigueur
- Commission de service.....3 %[9], minimum 5,00 €

Opérations par carte bancaire[1]

À savoir

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-contre selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 52).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour +.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) Du montant du chèque ou de l'opération.

RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[1] d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	**2,80 %**	**2,80 %**
Commission fixe	**3,20 €**	**6,25 €**

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - commission fixe ..... **1,00 €/paiement**
  - commission proportionnelle ..... **2,80 %**

Opérations par chèques

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service ..... **0,10 %**[2]
  - minimum de perception ..... **30,00 €**

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

À savoir

La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA[3], le virement international ou encore votre contrat monétique, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

CHÈQUE DE BANQUE EN DEVISES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises (quel que soit le pays) :
  - commission proportionnelle ..... **0,10 %**[2]
  - minimum de perception ..... **30,00 €**
  - commission de change (en supplément) ..... **0,055%**[2]
  - minimum de perception ..... **15,00 €**

Virements non sepa

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA[3]

Virement en euros hors zone SEPA[3] ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
  - commission proportionnelle ..... **0,10 %**[4]
  - minimum de perception ..... **23,00 €**
    - frais du correspondant[5] ..... **25,00 €**

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
(2) Du montant du chèque.
(3) SEPA, voir définition page 52.
(4) De la contrevaleur euro du montant du virement.
(5) Tous frais à charge de l'émetteur.

- Frais par virement en devises
  - commission proportionnelle ..... 0,10 %[1]
    - minimum de perception ..... 23,00 €
  - commission de change ..... 0,055 %[1]
    - minimum de perception ..... 15,00 €
    - frais du correspondant ..... 25,00 €
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) ..... 28,00 €
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) ..... 5,00 €[2]
- Frais d'intervention (demande de retour de fonds, d'avis de sort, de correction) ..... 28,00 €
- Frais pour correction de date de valeur pour un virement international ..... 28,00 €
- Confirmation d'émission de virement ..... 19,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA[3]

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA[3]

- Frais par virement[4] ..... 15,00 €
- Commission de change ..... 0,055 %[1]
  - minimum de perception ..... 15,00 €
- Frais d'intervention (demande de rejet de fonds, d'avis de sort) ..... 28,00 €
- Confirmation de réception de virement ..... 19,00 €
- Code BIC/IBAN ou coordonnées bancaires absentes ou incorrectes ..... 28,00 €

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Comptes en devises[5]

LES COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte (individuel ou joint) ..... **Gratuit**
- Frais de tenue de compte ..... **Gratuit**
- Envoi de relevé (périodicité mensuelle) ..... **Gratuit**
- Clôture de compte (individuel ou joint) ..... **Gratuit**

LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES)

- Commission de change ..... 0,055 %[6]
  - minimum de perception ..... 15,00 €

Offre retirée de la commercialisation

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) ..... **Gratuit**
  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale et 4 retraits en devises gratuits par mois.

(1) De la contrevaleur euro du montant du virement.
(2) Tous frais à charge de l'émetteur.
(3) SEPA, voir définition page 52.
(4) Ces frais n'intègrent pas la commission de change. Elle sera tarifée séparément.
(5) Sous réserve de commercialisation.
(6) Du montant du chèque ou de l'opération.

11. Tarification et avantages jeunes

À savoir

Il s'agit ici de la reprise de lignes tarifaires déjà présentes dans les chapitres correspondant aux opérations visées.

Tarification spécifique et avantages tarifaires dédiés aux jeunes selon l'âge

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

Fonctionnement du compte

- Tenue de compte[1] de dépôt (hors offres groupées de services)..... 11/25 ans **Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - formule individuelle ..... 11/25 ans **-50 %**

Offre groupée de services

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 18 À 20)

Jeunes jusqu'à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé[5]	Visa Premier[5] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum[5] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[5] Débit Différé
Formule Initial	Gratuit		-	-	-
Formule Confort souscrite jusqu'au 31/12/21	3,00 €/mois		4,00 €/mois	-	-
Formule Confort souscrite à compter du 01/01/22	4,00 €/mois		6,00 €/mois	-	-
Formule Optimal souscrite jusqu'au 31/12/21	6,00 €/mois			8,00 €/mois	
Formule Optimal souscrite à compter du 01/01/22	8,00 €/mois			10,00 €/mois	

(1) Ces frais sont inclus dans les offres groupées de services.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(3) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des clients à partir de 12 ans.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) Les Cartes CB Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[1].

Opérations de découvert en compte

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[2][3]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
  - intérêts débiteurs au taux de ..... **18 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - frais de mise en place[4] ..... **15,15 €/an**

Crédits à la consommation[5]

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier
  - crédit Jeunes[6] ..... **Gratuit**

Épargne et placements financiers

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[7]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Option Internationale[8]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour+ 11/25 ans -50 %	
	Zone Euro	**Hors zone Euro**	**Zone Euro**	**Hors zone Euro**	**Zone Euro**	**Hors zone Euro**
Retraits par carte	**Illimités[9]**	**3/mois[10]**	**Illimités[9]**	**4/mois[10]**	**Illimités[9]**	**Illimités[9][10]**
Paiements par carte	**Illimités[9]**	**10/mois**	**Illimités[9]**	**Illimités[9]**	**Illimités[9]**	**Illimités[9]**
Virements	**Illimités[11]**	**-**	**Illimités[11]**	**1/mois[12]**	**Illimités[11]**	**1/mois[12]**
Tarification	**4,00 €/mois**		**16,00 €/mois**		**18,00 €/mois**	
Engagement	**1 mois[13]**		**2 mois[13]**		**2 mois[13]**	

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation par la Caisse d'Epargne.
(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(4) Non appliquée à la clientèle fragile.
(5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne et après expiration du délai légal de rétractation.
(6) Crédit Etudiant, Crédit Micro Portable Etudiant, Crédit Apprenti, Prêt Jeune Actif, Crédit Permis à 1 euro par jour,…
(7) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
(8) Service réservé aux détenteurs d'une Carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(9) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte. La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués selon le cours en vigueur.
(10) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(11) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(12) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(13) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la Formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les Formules 2 - Séjour et 3 - Séjour+.

12. Informations utiles

Il est rappelé que l'usage des produits et services doit se faire selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

POUR LES CONTRATS DE BPCE ASSURANCES IARD : 09 69 36 45 45 (1)(2)

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 (1)

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.
En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

Nos partenaires/mentions légales

BPCE ASSURANCES IARD
BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des Assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT
Société Anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE
Société Anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES
Société Anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)
Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

IMA ASSURANCES
Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

BPCE
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS (https://www.orias.fr/) sous le n°08 045 100.

Informations complémentaires

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République-Tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République-Tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Définitions placements financiers

Compte-Titres Ordinaire (CTO) :
Compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Épargne en Actions (PEA) :
Produit d'épargne destiné à être investi en Bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions côtées de l'Union Européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75 % au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI :
Produit d'épargne destiné à être investi en Bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non côtées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) :
Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être côtés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de Bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] :
Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

Produits Structurés :
Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assorti d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non côtés :
Les actions non côtées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion :
Contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

13. Résoudre un litige

Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier

Caisse d'Epargne Ile-de-France
Service Relations Clientèle - 26-28 rue Neuve Tolbiac CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Ile-de-France vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation**[1] auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

Par courrier	Par internet[2]
Médiateur de la consommation de la Caisse d'Epargne Ile-de-France TSA 31359 - 75621 Paris Cedex 13	**www.mediateur-ceidf.fr**[2] **rubrique « Déposer un dossier »**

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

Par courrier	Par internet[2]
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur[2], rubrique « Saisir le médiateur »

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges liés à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet[2]
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org[2]

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.
(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr(1)



CAISSE D'EPARGNE
Ile de France

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 – 75633 PARIS CEDEX 13 – Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier – Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance – Capital de 2 375 000 000 euros – 382 900 942 RCS Paris – Siège social : 19, rue du Louvre – 75001 Paris – Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200 – www.orias.fr. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

• Crédit photos : Adobe Stock. EdEp.2603.01085-2512D0038.

Réf. MOD.09.00.000.286 - 01/01/2027 - V1